



Conseil d'établissement Procès-verbal

De la séance ordinaire du 14 mars 2023.

Durée	No	Sujet	Objet
	1-	Ouverture de la séance à 18h48.	
Résolution #CÉ 22/23-59	2-	<p>Secrétariat et présences</p> <p>a) Présences et quorum</p> <p>Sont présents(es) :</p> <p style="padding-left: 20px;">Rébecca Allard, parent Dominic Décary, enseignant Anik Denicolaï, enseignante Lydia Desmarteau, parent Catherine Duchesne, parent Viviane Fournier-Gamache, enseignante Johanne Le Blanc, directrice Isabelle Tardif, enseignante Guylaine Thivierge, parent Nadia Turcotte, parent</p> <p>Absences :</p> <p style="padding-left: 20px;">Michèle Chabot, parent Sonia Poliseno, technicienne du service de garde</p>	Constat
Résolution #CÉ 22/23-60	3-	<p>Adoption de l'ordre du jour</p> <p>Il est proposé, par madame Lydia Desmarteau, et il est résolu:</p> <p>QUE l'ordre du jour, tel que modifié, soit adopté :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la séance 2. Secrétariat et présences 3. Adoption de l'ordre du jour 4. Parole au public 5. Mot de la présidente 6. Mot de la direction 7. Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2022 	Adoption

Durée	No	Sujet		Objet
		<p>POINTS DE DÉCISIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> 8. Élection d'un membre parent 9. Adoption grille-horaire 2023-2024 10. Budget aide aux parents (mesure 15020) 11. Rénovation de la bibliothèque et fond à destination spéciale 12. Critères de sélection d'une direction d'école 13. Consultation des élèves, sujet relatif au fonctionnement de l'école (sondage annuel) 14. Confirmation des sommes 15. Campagnes de financement 2023-2024 16. Projet Ose Entreprendre maternelle 5 ans et tournoi de baseball 17. Campagne de financement pour le spectacle de la comédie musicale 	<p>POINTS D'INFORMATION</p>	
		<ul style="list-style-type: none"> 18. Bons coups, coups de cœur à l'école de l'Amitié 19. Parole à la responsable du service de garde 20. Parole à la représentante du comité de parents 21. Parole aux membres 22. Parole à la présidente 23. Parole à la direction 24. Parole au public 25. Levée de la séance <p>Adopté à l'unanimité.</p>		
	4-	<p>Parole au public</p> <p>Rien à ajouter.</p>		
	5-	<p>Parole à la présidente</p> <p>Madame Nadia Turcotte salue les membres et les remercie de leur présence.</p>		
	6-	<p>Mot de la direction</p> <p>Madame Johanne Le Blanc remercie les membres de leur présence et leur souhaite la bienvenue.</p>		
Résolution #CÉ 22/23-61	7-	<p>Approbation et suivi du procès-verbal du 8 novembre 2022.</p> <p>Madame Vivianne Fournier-Gamache informe les membres que la représentation du spectacle de la comédie musicale aura lieu le 8 juin 2023 et non le 5 mai, comme cela était initialement prévu.</p>		Adoption

Durée	No	Sujet	Objet				
		<p>L'adoption du procès-verbal est proposée par madame Isabelle Tardif.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>					
Résolution #CÉ 22/23-62	8-	<p>Élection d'un nouveau membre parent</p> <p>Considérant la démission de monsieur Frédéric Ouellet en tant que membre du CÉ, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau membre, séance tenante.</p> <p>Madame Catherine Duchesne se propose.</p> <p>Compte tenu que madame Duchesne est la seule candidate au poste vacant, elle est élue par acclamation.</p>	Élection				
Résolution #CÉ 22/23-63	9-	<p>Adoption de la grille-horaire 2023-2024</p> <p>Madame Johanne Le Blanc informe les membres que l'équipe-école a choisi de maintenir le statu quo concernant la grille-horaire pour la prochaine année scolaire;</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center;">SEMAINE A</th> <th style="width: 50%; text-align: center;">SEMAINE B</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> 2 périodes de 60 minutes d'éducation physique 1 période de 60 minutes d'anglais 1 période de 60 minutes de musique (préscolaire *, premier et deuxième cycle) ou d'art dramatique (troisième cycle) <p>*30 minutes pour le préscolaire</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> 2 périodes de 60 minutes d'éducation physique 2 périodes de 60 minutes d'anglais 1 période de 60 minutes de musique (préscolaire *, premier et deuxième cycle) ou d'art dramatique (troisième cycle) <p>*30 minutes pour le préscolaire</p> </td> </tr> </tbody> </table> <p>L'adoption de la grille-horaire, telle que présentée, est proposée par madame Lydia Desmarteau.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	SEMAINE A	SEMAINE B	<ul style="list-style-type: none"> 2 périodes de 60 minutes d'éducation physique 1 période de 60 minutes d'anglais 1 période de 60 minutes de musique (préscolaire *, premier et deuxième cycle) ou d'art dramatique (troisième cycle) <p>*30 minutes pour le préscolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> 2 périodes de 60 minutes d'éducation physique 2 périodes de 60 minutes d'anglais 1 période de 60 minutes de musique (préscolaire *, premier et deuxième cycle) ou d'art dramatique (troisième cycle) <p>*30 minutes pour le préscolaire</p>	Approbation
SEMAINE A	SEMAINE B						
<ul style="list-style-type: none"> 2 périodes de 60 minutes d'éducation physique 1 période de 60 minutes d'anglais 1 période de 60 minutes de musique (préscolaire *, premier et deuxième cycle) ou d'art dramatique (troisième cycle) <p>*30 minutes pour le préscolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> 2 périodes de 60 minutes d'éducation physique 2 périodes de 60 minutes d'anglais 1 période de 60 minutes de musique (préscolaire *, premier et deuxième cycle) ou d'art dramatique (troisième cycle) <p>*30 minutes pour le préscolaire</p>						

Durée	No	Sujet	Objet
<p>Résolution #CÉ 22/23-64</p>	<p>10-</p>	<p>Budget aide aux parents (mesure 15020)</p> <p>Madame Johanne Le Blanc rappelle aux membres qu'un montant de 2123\$ a été utilisé pour défrayer les coûts relatifs aux conférences du docteur Nadia Gagnier. Le montant total a été divisé pour les 7 écoles-secteur.</p> <p>Compte tenu qu'une somme restante de cette mesure est toujours disponible, madame Le Blanc propose de l'utiliser afin de l'investir dans le service d'aide aux devoirs et de tutorat.</p> <p>Madame Catherine Duchesne suggère d'accepter la proposition de madame Le Blanc.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Adoption</p>
<p>Résolution #CÉ 22/23-64</p>	<p>11-</p>	<p>Rénovation de la bibliothèque</p> <p>Mesdames Isabelle Tardif et Johanne Le Blanc informent les membres que, tel qu'annoncé lors de la précédente séance du CÉ, le projet de rénovation de la bibliothèque de l'école prend forme. La peinture sera entièrement refaite les 23 et 24 mars prochain, au montant de 2 600\$. Plusieurs aménagements sont prévus afin de redonner un vent de fraîcheur à notre bibliothèque :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nouvel ameublement ➤ Coin rassemblement ➤ Présentoirs attrayants ➤ Dispositions différentes de livres (les livres didactiques seront relocalisés dans le bureau des professionnels) ➤ Maisonnette ➤ Coins lecture ➤ Coins multimédia <p>Afin d'améliorer le laboratoire informatique et le rendre davantage convivial, la direction propose d'utiliser un montant additionnel de 5000\$ provenant du fond à destination spéciale. Ce montant serait destiné à l'achat d'ordinateurs portables.</p> <p>Il est proposé, par madame Lydia Desmarreau, d'approuver l'utilisation du montant de 5000\$ du fond à destination spéciale pour les achats dédiés au nouveau laboratoire informatique de la bibliothèque.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Adoption</p>

Durée	No	Sujet	Objet
Résolution #CÉ 22/23-65	12-	<p>Critères de sélection d'une direction d'école</p> <p>Les membres conviennent que le document produit l'an dernier est toujours représentatif de la situation de notre milieu et sera transmis tel quel à la direction générale du CSSP.</p>	Adoption
	13-	<p>Consultation des élèves, sujets relatifs au fonctionnement de l'école (sondage annuel)</p> <p>De façon ponctuelle, les élèves de l'école sont régulièrement sondés quant à leurs goûts, leurs intérêts, leurs désirs, leurs besoins et leurs propositions d'activités, par le biais du conseil des élèves.</p>	Information
Résolution #CÉ 22/23-66	14-	<p>Confirmation des sommes</p> <p>L'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministère peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.</p> <p>Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2022-2023 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.</p> <p>Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2022-2023 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'éducation. Les allocations non utilisées ou utilisées à des fins non prévues feront l'objet d'une récupération par le ministère.</p> <p>La directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.</p> <p>Les directeurs d'établissements ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de service scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.</p> <p>En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été</p>	Adoption

Durée	No	Sujet	Objet
		<p>regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.</p> <p>Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.</p> <p>En conséquence, sur proposition de madame Rébecca Allard, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>Que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement</p>	
	15-	<p>Campagnes de financement 2023-2024</p> <p>Au fil des discussions, les membres discutent de diverses possibilités de campagnes de financement à envisager pour la prochaine année scolaire : dictée de la directrice, étiquettes <i>Colle à moi</i>, recette en pots, etc.</p> <p>Les membres sont invités à consulter la documentation relative aux diverses campagnes de financement possibles, afin d'en évaluer la faisabilité et la rentabilité. Les campagnes de financement qui semblent les plus pertinentes pourront être proposées lors de la prochaine séance du CÉ.</p>	Information
Résolution #CÉ 22/23-67	16-	<p>Projet Ose entreprendre maternelle 5 ans et tournoi de baseball</p> <p>Considérant que la séance prévue en décembre dernier a été annulée, les membres n'ont pas pu adopter le projet <i>Ose entreprendre</i> des maternelles 5 ans, tel que cela était initialement prévu à l'ordre du jour. Les enseignantes du préscolaire (5ans) et leurs élèves ont tout de même procédé à la vente de sacs de bonbons en vrac.</p> <p>Les 26 et 27 mai prochain, l'école de l'Amitié tiendra sa toute première édition d'un tournoi de baseball. Toutes les équipes intéressées sont invitées à s'y inscrire. Tous les profits qui en découleront seront versés à l'école de l'Amitié.</p> <p>Tous les membres du conseil d'établissement se prononcent en faveur de la réalisation des 2 événements.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	Adoption

Durée	No	Sujet	Objet
<p>Résolution #CÉ 22/23-68</p>	<p>17-</p>	<p>Campagnes de financement pour spectacle comédie musicale</p> <p>Madame Vivianne Fournier-Gamache fait part aux membres des idées proposées afin de tenir des campagnes de financement pour amasser les fonds nécessaires à la réalisation et la représentation de la comédie musicale du 8 juin;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Animation de 3 quiz en soirée pour la population de Saint-Jean-Baptiste (vente de consommations, chips, liqueurs et prix d'entrée) ➤ Dictées commanditées aux parents ➤ Dîner-pizza 1 fois par mois (en collaboration avec la pizzeria Tablapizza) <p>Madame Nadia Turcotte énonce la possibilité de débloquer un budget en provenance du fond à destination spéciale afin d'offrir une aide financière à la réalisation de ce projet.</p> <p>Les membres se prononcent en faveur d'octroyer les montants nécessaires à la réalisation de l'évènement (via le fond à destination spéciale) et acceptent toutes les propositions de campagnes de financement mentionnées plus haut.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	

Durée	No	Sujet	Objet
	18-	<p>Bons coups ou coups de cœur à l'école de l'amitié</p> <p>Madame Lydia Desmarteau souligne la mise en place d'activités spéciales telles que « cachette dans l'école » ou « tire ton prof » qui font le bonheur des élèves. Elle félicite également le jumelage des plus petits élèves avec des plus grands pour des activités de lecture.</p> <p>Madame Anik Denicolai fait part de sa fierté de constater que le <i>projet cuisine</i> des élèves (service de collations entièrement pris en charge par des élèves du troisième cycle) a inspiré d'autres élèves à mettre un projet sur pied. Par exemple, le journal étudiant et la ligue de futsal sont des initiatives des élèves.</p> <p>Madame Isabelle Tardif souligne le travail de madame Lyse Côté en surlecture. Le travail effectué avec les élèves porte fruit et amène de belles améliorations en lecture.</p> <p>Madame Johanne Le Blanc mentionne ses coups de cœur pour la victoire de nos élèves au championnat de Lü, pour le club photo, pour la chorale, pour le cardio-cerveau et le péda-bouge, pour le journal étudiant et pour le conseil des élèves.</p>	Information
	19-	<p>Parole à la responsable du service de garde</p> <p>Rien à ajouter.</p>	Information
	20-	<p>Parole au représentant du comité de parents</p> <p>Rien à ajouter.</p>	Information
	21-	<p>Parole aux membres</p> <p>Rien à ajouter.</p>	Information
	22-	<p>Parole à la présidente</p> <p>Madame Nadia Turcotte remercie les membres de leur présence.</p>	Information
	23-	<p>Parole à la direction</p> <p>Madame Johanne Le Blanc remercie les membres de leur présence. Elle mentionne que la date pour la photo scolaire de l'année scolaire 2023-2024 a déjà été réservée; ce sera le 12 septembre.</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
	24-	Parole au public Rien à ajouter.	
Résolution #CÉ 22/23-69	25-	Levée de la séance Il est proposé par madame Anik Denicolaï et il est résolu : Que la séance soit levée à 20h35. Adopté à l'unanimité.	Adoption

Nadia Turcotte
Présidente

Johanne Le Blanc
Directrice

Guylaine Thivierge
Secrétaire